

# HABILITATION ÉLECTRIQUE – ÉLECTRICIEN

## B1V – B2V – BC – BR - BE (FI)

RETOUR  
SOMMAIRE

## OBJECTIFS

- Connaitre les règles à respecter pour la mise en service, l'utilisation et l'entretien de l'appareillage électrique courant tant sur les installations que sur les équipements.
- Savoir répondre aux questions types qui permettent de valider leurs aptitudes à respecter les prescriptions de sécurité dans les domaines et les situations propres à leur établissement.

Accessibilité: formation accessible aux PSH–adaptations possibles.  
Référente handicap: Sissel Martinez–0474595209–qualite@ftira.fr  
Délais d'accès: inscriptions jusqu'à J-1.Tarifs: sur devis.



## CONTENU 1

En Présentiel

THÉORIE  
PRATIQUE

50%  
50%

- Grandeur électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain, électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériaux
- Zone d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Évaluation du risque électrique
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations

**NB : Toutes nos formations sur la préparation à l'habilitation électrique sont conformes aux recommandations de l'UTE (Union Technique de l'Electricité) et de la nouvelle norme NF C 18-510.**

[RETOUR  
SOMMAIRE](#)

## CONTENU 2

- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vat, consignation, mise hors de portée
- Équipements de protection collective : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Charge de consignation et charge d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Mesure de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

- Équipements de travail utilisé : risque, vérification, identification, utilisation
- Instructions de sécurité pour essais - pour attribut « essai »
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, séparation...
- Chargé d'exploitation électrique, chargé de travaux : rôle, instructions, échanges d'informations
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation : attestation de consignation en une ou deux étapes, avis de fin de travail...
- Limites des habilitations BR et BS
- Fonction des matériels électriques : coupure, protection, commande, séparation
- Étapes et documents applicables lors d'une consignation pour son propre compte

THÉORIE  
PRATIQUE50%  
50%

## INFORMATIONS PRATIQUES

**21 H - DE 5 À 8 PERSONNES**

**PUBLIC CONCERNÉ** : Tout électricien ou électromécanicien chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des consignations en BT (basse tension) et des interventions ou essais en BT.

**PRÉREQUIS** : Être électricien ou électromécanicien

**PÉDAGOGIE** : Diaporama / Participative en s'appuyant sur des expériences vécues

**SUIVI ET ÉVALUATION** : Évaluation théorique en fin de formation

**DOCUMENT STAGIAIRE** : Livret de formation

**PROFIL DU FORMATEUR** : Formateur habilitation électrique - Expérience dans le domaine enseigné - Capable d'adaptabilité aux différentes entreprises

**CONTACT** : [contact@ftira.fr](mailto:contact@ftira.fr) / 04 74 59 52 09

### FORMATION ORGANISÉE SELON LES IMPÉRATIFS CLIENTS

Possibilité d'accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

